

Subventions 2021 aux organisations syndicales étudiantes et associations étudiantes élues aux conseils centraux – CRB 101.

Conseil d'administration du 1^{er} février 2021

Délibération 2021/02/CA-002

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

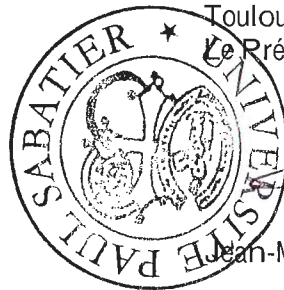
Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers accordent les subventions 2021 suivantes aux associations et syndicats étudiants pour un montant total de 6 037,02 € – Budget 2021 CRB N2_101 :

- BOUGE TA FAC avec l'AGEMP	3 841,74 €
- E = MC²	1 920,87 €
- UNEF	274,41 €

Toulouse, le 1^{er} février 2021

Le Président,



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36	Nombre de voix favorables : 35
Nombre de membres présents ou représentés : 35	Nombre de voix défavorables : 0
	Nombre d'abstentions : 0
	Ne prennent pas part au vote : 0